

Normes et modalités 2025-2026

Table des matières

Évaluation des apprentissages

Dates de remises et des rencontres et étape/compétences	2-3
Première année.....	4
Deuxième année	5
Troisième année.....	6
Quatrième année	7
Cinquième année	8
Sixième année	9
Horaire des épreuves obligatoires du MEES.....	10

Qualité de la langue

Principes.....	11
Norme 1	12
Normes 2-3.....	13

Gestion des absences des élèves

Informations sur les absences des élèves.....	14
---	----

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Année scolaire 2025-2026

COMMUNICATIONS OFFICIELLES PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE/PRIMAIRE

Première communication	Remise des commentaires (ens.) : le 10 octobre 2025 (15h au plus tard) Date de remise aux parents : le 15 octobre 2025 Modalité : Pour le préscolaire, un document écrit sera remis aux parents par l'élève. Pour le primaire, la communication sera remise électroniquement sur le portail parents.
1^{er} bulletin	Période : du 26 aout au 7 novembre 2025 (49 jours) Remise des notes (ens.) : le 14 novembre 2025 (15h au plus tard) Date de remise aux parents : le 20 novembre 2025 Rencontre avec les parents : semaine du 17 au 21 novembre 2025 Modalité : bulletin remis électroniquement (Portail Parents).
2^e bulletin	Période : du 10 novembre 2025 au 27 février 2026 (64 jours) Remise des notes (ens.) : le 9 mars 2026 (15h au plus tard) Date remise aux parents : le 13 mars 2026 Modalité : bulletin envoyé électroniquement (Portail Parents).
3^e bulletin	Période : du 9 mars au 22 juin 2026 (67 jours) Remise des notes : le 25 juin 2026 (15h au plus tard) Date remise aux parents : Déposé le 10 juillet 2026 Modalité : bulletin envoyé électroniquement (Portail Parents).

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

PRÉSCOLAIRE	Étape 1	Étape 2	Étape 3
	Évaluation des apprentissages en cours d'étape		
Accroître son développement physique et moteur	Préscolaire 4 ans : Pour les élèves de 4 ans, chaque compétence fera l'objet d'un commentaire de la part de l'enseignant. Préscolaire 5 ans : Pour les élèves de 5 ans, chaque compétence sera évaluée au moins une fois en cours d'année et elles feront l'objet d'un bilan en fin d'année.		
Construire sa conscience de soi			
Vivre des relations harmonieuses avec les autres			
Communiquer à l'oral et à l'écrit			
Découvrir le monde qui l'entoure			

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous. L'enseignant ou l'enseignante utilisera l'un ou l'autre des moyens suivants : notes dans l'agenda, travaux envoyés à la maison, portfolio, mémos, courriels ou appels téléphoniques.

Il est à noter que si l'élève n'est pas en réussite en mathématiques et en français, l'école a le droit de regarder sur sa passation au cycle suivant.

Autres commentaires

Les compétences suivantes feront aussi l'objet de commentaires inscrits dans les bulletins :

	Année du cycle	Bulletin 1	Bulletin 2	Bulletin 3
1 ^{er} cycle	1 ^{re}	-	-	2
	2 ^e	-	-	3
2 ^e cycle	3 ^e	-	-	4
	4 ^e	-	-	1
3 ^e cycle	5 ^e	-	-	2
	6 ^e	-	-	1

1. Exercer son jugement critique
2. Organiser son travail
3. Savoir communiquer
4. Travailler en équipe

À noter :

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

** L'enseignant est responsable des commentaires, mais recueillera les commentaires des spécialistes.*

** Pour les classes multiniveaux, l'enseignante sélectionnera les mêmes compétences pour tous les élèves.*

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

PREMIÈRE ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (30 %)			◇		◇		
	Lire (50%)	◇		◇		◇		
	Communiquer oralement (20%)	◇		◇		◇		
Mathématique	Résoudre une situation problème (20%)			◇		◇		
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	◇		◇		◇		
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus (60%)			◇		◇		
	Communiquer oralement en anglais (40%)			◇		◇		
Éthique et culture religieuse				◇		◇		
Arts plastiques				◇		◇		
Musique		◇		◇		◇		
Éducation physique et à la santé		◇		◇		◇		

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

DEUXIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	
Français, langue d'enseignement	Écrire (30 %)			◇		◇		
	Lire (50%)	◇		◇		◇		
	Communiquer oralement (20%)	◇		◇		◇		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)			◇		◇		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	◇		◇		◇		
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus (60%)			◇		◇		
	Communiquer oralement en anglais (40%)			◇		◇		
Éthique et culture religieuse				◇		◇		
Arts plastiques				◇		◇		
Musique		◇		◇		◇		
Éducation physique et à la santé		◇		◇		◇		

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

TROISIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	◇		◇		◇		
	Lire (40%)	◇		◇		◇		
	Communiquer oralement (20%)			◇		◇		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)			◇		◇		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	◇		◇		◇		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	◇				◇		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	◇		◇		◇		
	Écrire des textes (15%)			◇		◇		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		◇		◇		◇		
Science et technologie		◇		◇		◇		
Éthique et culture religieuse				◇		◇		
Art plastique				◇		◇		
Musique		◇		◇		◇		
Éducation physique et à la santé		◇		◇		◇		

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

QUATRIÈME ANNÉE <i>*Horaire des épreuves</i> <i>obligatoires</i> <i>page 10*</i>		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	◇		◇		◇		20 %*
	Lire (40%)	◇		◇		◇		20 %*
	Communiquer oralement (20%)			◇		◇		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)			◇		◇		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	◇		◇		◇		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	◇				◇		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	◇		◇		◇		
	Écrire des textes (15%)			◇		◇		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		◇		◇		◇		
Science et technologie		◇		◇		◇		
Éthique et culture religieuse				◇		◇		
Art plastique				◇		◇		
Musique		◇		◇		◇		
Éducation physique et à la santé		◇		◇		◇		

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

CINQUIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	◇		◇		◇		
	Lire (40%)	◇		◇		◇		
	Communiquer oralement (20%)			◇		◇		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)			◇		◇		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	◇		◇		◇		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	◇				◇		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	◇		◇		◇		
	Écrire des textes (20%)			◇		◇		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		◇		◇		◇		
Science et technologie		◇		◇		◇		
Éthique et culture religieuse				◇		◇		
Art plastique				◇		◇		
Musique		◇		◇		◇		
Éducation physique et à la santé		◇		◇		◇		

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

SIXIÈME ANNÉE <i>*Horaire des épreuves</i> <i>obligatoires</i> <i>page 10*</i>		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	◇		◇		◇		20 %
	Lire (40%)	◇		◇		◇		20 %
	Communiquer oralement (20%)			◇		◇		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)			◇		◇		20 %
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	◇		◇		◇		20 %
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	◇				◇		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	◇		◇		◇		
	Écrire des textes (20%)			◇		◇		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		◇		◇		◇		
Science et technologie		◇		◇		◇		
Éthique et culture religieuse				◇		◇		
Art plastique				◇		◇		
Musique		◇		◇		◇		
Éducation physique et à la santé		◇		◇		◇		

Centre
de services scolaire
des Sommets

Québec



*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)**

- 20 % de l'année à la fin du 3^e cycle du primaire

Horaire de la session d'examen du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur
Épreuves obligatoires
2025-2026

Mai-Juin 2026	
Date à venir Habituellement fin mai	Français, langue d'enseignement, fin du 3 ^e cycle du primaire (6 ^e année) Lecture
	Français, langue d'enseignement, fin du 3 ^e cycle du primaire (6 ^e année) Écriture
	Français, langue d'enseignement, fin du 2 ^e cycle du primaire (4 ^e année) Lecture
Date à venir. Habituellement début juin	Français, langue d'enseignement, fin du 2 ^e cycle du primaire (4 ^e année) Écriture
	Mathématiques, fin du 3 ^e cycle du primaire (6 ^e année)

QUALITÉ DE LA LANGUE

Principes au regard de la qualité de la langue

Le français est la langue de toutes les communications. C'est la raison pour laquelle nous devons apporter une attention particulière à la qualité de la langue parlée et écrite. Cependant, dans le cas où la communication est difficile en français et qu'une situation particulière le demande, il sera pertinent d'utiliser l'anglais, si possible, pour s'assurer d'une bonne compréhension avec des parents ou des élèves.

Plusieurs encadrements font état des obligations relatives à la qualité de la langue.

- La Loi sur l'instruction publique nous informe à l'article 22 :

« Il est du devoir de l'enseignant:

5° de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée. »

- L'article 35 du régime pédagogique stipule que :

« L'école doit prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue écrite et parlée, dans l'apprentissage et dans la vie de l'école, soit le souci de chaque enseignant, quelle que soit la matière enseignée, et de tous les membres du personnel de l'école. »

Il est important de préciser que les critères des cadres d'évaluation balisent le développement des compétences et des connaissances propres à chaque discipline. On ne peut donc pas pénaliser un élève dans une discipline autre que le français pour ses difficultés à lire, écrire ou parler la langue française.

Dans l'esprit du *Programme de formation de l'école québécoise*, la qualité de la langue doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considérée dans les résultats disciplinaires communiqués. Cette rétroaction peut prendre plusieurs formes et faire l'objet de différenciation, selon les besoins de l'élève. Voici quelques exemples :

- reformulation à l'oral de la façon appropriée;
- écrire des commentaires généraux sur le document de l'élève;
- selon l'intention pédagogique et le niveau de l'élève, produire un commentaire ou faire une correction ciblée.

Norme 1

Dans notre école, la qualité de la langue parlée et écrite est reconnue dans toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation.

Cette norme est directement liée à la compétence « savoir communiquer ».

Ceci implique que les enseignants de toutes les disciplines sont conscients qu'ils doivent enseigner des terminologies, des expressions, des mots de vocabulaire spécifique à leur discipline. Il est donc important de sensibiliser les enfants à l'étymologie de ces mots parce que cela contribue à l'enrichissement de la langue courante et facilite le transfert des connaissances.

Modalités associées à la norme 1 :

En cours d'apprentissage, les enseignants offriront une rétroaction régulière à l'élève au sujet de la qualité de la langue parlée et écrite. Les enseignants rendront compte de la qualité de la langue d'un élève par le bulletin en donnant des commentaires à la compétence « savoir communiquer ».

Exemples de moyens mis en place, selon les besoins :

Les enseignants de toutes les disciplines :

- donnent de la rétroaction aux élèves en tenant compte des critères d'évaluation des apprentissages de la compétence « savoir communiquer »;
- favorisent l'utilisation des termes spécifiques à chaque discipline;
- utilisent les stratégies de lecture et d'écriture pertinentes dans leur enseignement;
- s'entendent en équipe sur les stratégies de lecture et d'écriture à enseigner;
- maintiennent les actions permettant de prévenir les difficultés en lecture et en écriture;
- recourent à des modes de communication variés pour proposer des explications ou des solutions.

Norme 2

Dans notre école, la qualité de la langue française parlée et écrite est une responsabilité partagée par tout le personnel de l'école et par les élèves.

Modalités associées à la norme 2 :

Il est essentiel de conscientiser à l'importance de la communication, et ce, à travers toutes les disciplines. Tous les enseignants de l'école seront exigeants par rapport à la qualité du français dans les travaux remis. Tous les enseignants et membres du personnel de l'école seront un modèle de communicateur, de lecteur et de scripteur.

Exemples de moyens mis en place, selon les besoins :

- Une période de lecture est mise en place;
- Les enseignants exigent des élèves, à la mesure de leur capacité, des travaux écrits respectant la qualité de la langue;
- Ils accordent du temps aux élèves pour s'autocorriger;
- Ils mettent à la disposition des élèves du matériel d'aide à la correction (dictionnaires, grammaires, etc.);
- Ils recourent à des modes de communication variés pour proposer des explications ou des solutions.

Norme 3

Dans notre école, nous ferons la promotion de la langue française et de la culture.

Modalités associées à la norme 3 :

Il est essentiel de valoriser les initiatives qui font la promotion de la langue française et de la dimension culturelle dans notre école.

Exemples de moyens mis en place selon les besoins :

- Nous favorisons la participation des élèves à des activités culturelles, et ce dans toutes les disciplines.

GESTION DES ABSENCES DES ÉLÈVES

La Loi sur l’instruction publique et le régime pédagogique qui en découle sont très clairs sur l’**importance de la présence de l’élève à l’école** tout au long de l’année scolaire.

Il est donc de la responsabilité du parent de s’assurer que son enfant fréquente assidument les 180 journées de classe prévues au calendrier scolaire.

En effet, ces 180 journées de classe sont nécessaires à la réalisation des activités d’apprentissage qui contribueront au développement des compétences attendues de chacune des matières du *Programme de formation de l’école québécoise* pour chaque année du cycle et de chaque ordre d’enseignement.

Cependant, nous reconnaissons qu’il peut arriver, pour des situations hors de son contrôle, que l’élève soit dans l’obligation de s’absenter de l’école. Voici les motifs d’absence qui sont reconnus :

- Maladie;
- Décès d’un proche parent;
- Convocation à un tribunal;
- Participation à un événement d’envergure (avec approbation de l’autorité compétente).

Le parent qui choisit de retirer son enfant de l’école pour des motifs non reconnus le fait donc de façon libre et éclairée.

Ce parent doit être conscient que l’obligation de l’école de dispenser des services éducatifs se limite à la présence de l’enfant en classe.

Le parent ne peut donc pas exiger de la part de l’école qu’elle mette en place des services éducatifs durant l’absence de son enfant pour des motifs non reconnus ou encore qu’elle lui fournisse des travaux ou des leçons à l’avance.

ABSENCES AUX COURS ou aux examens

Les parents de l’élève qui prévoit s’absenter de l’école pour des motifs non reconnus doivent, dans ce cas, aviser la direction de l’établissement.

Les parents doivent informer tous les enseignants de l’absence prévue. C’est lors du retour de l’élève que nous remettrons les travaux faits durant l’absence. **L’élève devra assumer avec ses parents la réalisation des travaux.** Si jamais l’absence se situe dans une période d’évaluations, l’élève pourrait reprendre son évaluation, si l’enseignant le juge nécessaire. Si tel est le cas, des consignes seront abrégées. Le contexte d’évaluation sera donc modifié.

Une absence à un examen obligatoire du ministère ou du Centre de services scolaire des Sommets sera traitée selon l’encadrement suivant : étant donné qu’une absence pour des motifs non reconnus ne justifie pas une absence aux épreuves du ministère ou du Centre de services scolaire des Sommets l’élève se verra attribuer la note zéro. Cette note pourra avoir des impacts sur le résultat final de son bulletin. Si l’élève s’absente pour des motifs reconnus, une pièce justificative sera exigée.